

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Christine **BAROCHE**.

Membres du Conseil Fédéral présents :

Alfred **DEFONTIS**, Jean-Claude **ESNAULT**, Carole **GAMBA**, Myriam **GARCIA** (en visioconférence), Morgane **GARNIER**, Madeleine **GASPARETTI**, Catherine **GASTOU**, Marc **GILSON**, Yan **GRAS** (en visioconférence), Éric **JACOTÉ**, Philippe **LAMBERT**, Sophie **LAVAUD**, Christian **LAZARINI**, Marc **LEFORESTIER**, Frédéric **LIMOUSIN**, Didier **MARCHAND**, Valérie **MARET**, Joël **MARTINEZ**, Gilles **MAS**, Marina **MORLAAS**, Éric **PIHET**, Sophie **SAUGRAIN**, Bernard **SINEUX**, Frédéric **THÉOBALD** (en visioconférence), Karine **VULLIET**, Gilles **ZOPPI**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD** ; Cathy **MONCASSIN** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Myriam **PRÉTOT**.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur Juridique et des relations institutionnelles ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Marketing et Communication ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur administratif et financier et Ressources humaines ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Charlotte **BRAVARD**, Marion **COLIN**, Karine **CORRE**, Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ**.

Membres du Bureau Exécutif excusés :

Julie **BRESSET**, Denis **CLÉMENT**, Camille **MAIRE** ; Maxime **MAROTTE**.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL FÉDÉRAL	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 24 ET 25 OCTOBRE 2025.....	4
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC	4
IV.	CLÔTURE DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2025.....	9
V.	INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	12
VI.	BUDGET 2026.....	15
VII.	MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER.....	17
VIII.	LIGUE NATIONAL DE CYCLISME.....	20
IX.	PROJET PARITÉ	24
X.	RAPPORTS D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF.....	27
XI.	INTERVENTIONS	30
XII.	COMMISSIONS SPORTIVES	31
XIII.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 FÉVRIER 2026.....	35
XIV.	POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION.....	36
XV.	QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL	39
XVI.	ÉPREUVES OFFICIELLES	40

La séance est ouverte le vendredi 23 janvier 2026 à 14 heures

I. OUVERTURE PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL FÉDÉRAL

La Présidente souhaite la bienvenue aux participantes et aux participants à ce Conseil Fédéral qui ont pu se rendre disponible, en présentiel ou en distanciel, pour cette séance, moment important dans la vie de la FFC.

En ce mois de janvier, la Présidente adresse aux membres du Conseil Fédéral et du Bureau Exécutif, au président de la LNC, ainsi qu'à l'ensemble des salariés de la Fédération tous ses meilleurs pour cette nouvelle année. Que 2026 soit une année d'engagement et de réussite collective au service de la FFC et de ses projets.

Au nom du Conseil Fédéral et en son nom personnel, elle fait part également de ses sincères condoléances à la famille du jeune coureur décédé en fin d'année, ainsi qu'aux personnes de la FFC qui ont été récemment touchées par un deuil. Les membres du Conseil Fédéral pensent à eux et leur adressent tout leur soutien.

Afin de garantir le bon fonctionnement du Conseil Fédéral, la Présidente explique qu'il est essentiel que les élus répondent aux messages de Magali DELLA SCHIAVA concernant leur présence lors des réunions : leurs réponses conditionnent les réservations d'hébergements. Les nombreuses relances constituent une réelle perte de temps pour plusieurs personnes.

S'agissant de l'ordre du jour des séances du Conseil Fédéral, il est régulièrement modifié pour tenir compte des contraintes et des disponibilités des intervenantes et intervenants, ainsi que de l'actualité de la FFC. Les modifications de l'ordre du jour ne sont nullement liées à une mauvaise organisation : elles sont le signe d'une fédération capable de s'adapter son environnement et à ses contraintes.

En ce qui concerne les documents sur le SharePoint qui occasionnent de nombreux emails et de mises à jour, il conviendrait de mener une réflexion sur ce système.

Enfin, pour ce qui est du mode de vote et du recueil des avis qui se font à main levée, ils peuvent pour certains générer un inconfort, notamment sur des sujets sensibles. Aussi, il importe de réfléchir à la possibilité de faire évoluer ces modalités.

Comme à l'accoutumée, les principes de bienveillance, de respect, d'écoute et de constructivité devront guider les échanges de cette nouvelle séance du Conseil Fédéral.

Monsieur Christian LAZARINI est nommé Secrétaire de séance.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 24 ET 25 OCTOBRE 2025

Soumis au vote du Conseil Fédéral, le procès-verbal de la réunion des 24 et 25 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

En préambule, Michel CALLOT adresse ses meilleurs vœux aux membres du Conseil Fédéral pour cette nouvelle année. Il leur souhaite beaucoup de succès dans leurs projets et de satisfaction dans toutes les actions qu'ils conduisent pour la FFC et le cyclisme.

L'année 2026 s'inscrit comme une année charnière dans l'olympiade qui sera composée de deux temps forts : les Championnats du monde UCI 2027 et les Jeux olympiques 2028 qui auront lieu à Los Angeles pour lesquels les attentes de la FFC seront particulièrement fortes eu égard au nombre de médailles qu'elle a obtenues lors des Jeux olympiques Paris 2024.

Michel CALLOT formule le vœu que 2026 permette à la FFC et à ses athlètes de se positionner par rapport à ces deux grandes échéances. Durant cette année, les championnes et les champions fédéraux auront également l'occasion de participer aux traditionnels championnats continentaux et Championnats du monde.

1. Statistiques

Yannick POUEY déclare que la FFC comptait 80 748 licenciés enregistrés au 15 janvier 2026, soit 272 licenciés de moins par rapport au 15 janvier 2025 (-0,34 %).

Le nombre de femmes licenciées s'élève à 10 654, soit un retard de 107 femmes par rapport au 15 janvier 2025. Il s'agit du premier recul de cet effectif depuis cinq années. Le public féminin représente 13,19 % des effectifs de la Fédération.

En ce qui concerne les disciplines, les principaux éléments sont les suivants :

- BMX : -1,75 %, soit 398 licenciés de moins. Le BMX Race accuse un retard de 401 licenciés. Nonobstant ces données, il semblerait que les effectifs soient au complet dans les clubs. De fait, il est à espérer que les clubs ne licencient pas uniquement les compétiteurs. Le Siège fédéral sera très attentif à ce sujet.
- Cyclo-cross : +9,85 %. La progression de cette activité se confirme au fil des années.
- Piste : +4,4 %.
- Route : +0,71 %, soit 260 licenciés de moins. Il est possible que cette contraction soit liée à des raisons administratives.

- VTT : +0,44 %. Si le nombre de licenciés augmente en Enduro, il est en baisse en Cross-country.
- Autres disciplines : +14,56 %. Le Gravel maintient sa belle progression avec 97 licenciés supplémentaires (+37 %).

S'agissant des catégories de licences, les données sont les suivantes :

- Professionnel : -19,1 %, soit 30 licenciés de moins. Cette donnée reflète parfaitement l'activité Route de la FFC.
- Compétition : -0,4 %, soit 97 licenciés de moins. Il s'agit du premier recul enregistré ces dernières années.
- Sport : +3,7 %, soit une progression de 394 licenciés, dont 367 sur les épreuves de masse.
- Jeunesse : +0,5 %, soit 174 licenciés de plus. Si les U17 se maintiennent, les U13 et les U15 sont en retard. S'agissant des Baby vélo, ils accusent pour la première fois un recul.
- Arbitres : -11,3 %, soit un recul de 255 licenciés. Cette situation est due à un changement dans la prise de licence. De fait, le nombre de licenciés devrait évoluer favorablement.
- Staff : -5 %, soit un recul de 404 licenciés, dont 154 licences Assistance Organisation et 245 licences Encadrement. La perte de ces licences se poursuit d'année en année.
- Staff Pro Hommes : -21,6 %, soit 59 licenciés de moins.
- Staff Pro Femmes : +14,3 %, soit 5 licenciées de plus.

La FFC compte 970 licences individuelles, soit une progression de 108 licenciés de plus par rapport au 15 janvier 2025 (+12,5 %).

2. Résultats

Michel CALLOT évoque les deux Championnats du monde qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil Fédéral :

- Les Championnats du monde sur Piste où la FFC a obtenu deux médailles d'argent dans les disciplines olympiques.
- Les Championnats du monde de Freestyle qui a vu la victoire d'Antony JEANJEAN.

De son côté, Arthur PILARD a remporté la Coupe du monde de BMX Racing. Ce très beau doublé est particulièrement remarquable sur des disciplines olympiques.

S'agissant du Cyclo-cross, il convient de souligner les performances des athlètes féminines, notamment celle d'Amandine FOUQUENET et de Célia GÉRY.

3. Événements

Michel CALLOT indique que plusieurs Championnats de France ont émaillé la période, comme les Championnats de France de Freestyle, les Championnats de France Piste Avenir (vélodrome de Loudéac), les Championnats de France de Cyclo-cross (Troyes) et les Championnats de France Élite sur Piste (Bourges).

Il adresse tous ses remerciements aux organisateurs et aux équipes fédérales pour leur travail qui a abouti à l'excellence de ces manifestations.

En ce qui concerne les Championnats du monde UCI 2027, le Comité d'organisation a signé un contrat avec un nouveau partenaire. Une annonce relative à ce partenariat sera diffusée à l'issue des élections municipales.

Le décret relatif aux grands événements qui a été publié ne mentionne que deux grands événements : les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030 dans les Alpes françaises, ainsi que les Championnats du monde UCI 2027. Ledit décret est un levier essentiel qui permettra à ces événements de se positionner auprès d'un grand nombre d'acteurs et de bénéficier d'aménagements fiscaux. Fort de cette publication, le Comité d'organisation tente de négocier avec l'État pour qu'il prenne en charge les frais relatifs à la sécurité aux Championnats du monde UCI 2027.

Le logo desdits championnats a été dévoilé le 6 novembre 2025, tandis que le budget de l'événement a été validé en Assemblée générale sous le regard de l'État. Le Comité d'organisation qui poursuit ses échanges avec les clubs du département a pu rencontrer les maires des communes concernées, ainsi que 150 entreprises hautes savoyardes dans le cadre des différents appels qui seront lancés.

À date, le seul point de vigilance a trait à la construction du stadium de BMX à Annecy en raison des délais très contraints.

4. UCI

Michel CALLOT détaille les noms des personnalités françaises qui ont été désignées pour les commissions UCI :

- Commission Conseil du cyclisme professionnel : Marc CHOVELON, Christian PRUDHOMME, Juliette LABOUS, Michel CALLOT.
- Commission Route : Julien THOLLET, Pascal CHANTEUR.
- Commission VTT : Éric JACOTÉ.
- Commission BMX : Myriam PRÉTOT, Sylvain ANDRÉ.
- Commission TRIAL : Franck CHASTEL, Maïlys JOUY.
- Commission Vélo pour tous et Durabilité : Gilles DA COSTA, Jean-Jérôme PERRIN-MORTIER, Laurianne KRID.
- Commission Matériel et nouvelles technologies : Florian ROUSSEAU, Yannick TALARBADON.

- Commission des athlètes : Maïlys JOUY, Juliette LABOUS, Sylvain ANDRÉ.
- Commission Commissaires : Catherine GASTOU reste présidente de cette commission.
- Commission Audit et des finances : Michel CALLOT.

Lors de la réunion du Conseil du cyclisme professionnel qui s'est tenu le 10 décembre 2025, parmi les sujets abordés, figuraient :

- La procédure judiciaire entamée par neuf équipes à la suite de la décision prise par SAFER d'effectuer un test de limitation des braquets en Chine. Estimant que son matériel n'était pas adapté pour ces tests, le fabricant américain SRAM a introduit cette action en justice à laquelle se sont associées neuf équipes. L'UCI qui a été condamnée en première instance a décidé de faire appel.
- Le prochain Giro dont le départ aura lieu en Bulgarie, pays difficilement accessible pour les équipes. Les conditions de leur venue en Bulgarie et leur retour en Italie sont en cours de négociation avec le Comité directeur de l'UCI.

Dans le cadre du séminaire World Tour — Woman World Tour, des données relatives au modèle économique annuel des équipes ont été présentées.

A noter que les taux de coureurs salariés sont les suivants :

- World Tour : 43 % de cyclistes salariés chez les hommes et 41 % de femmes salariées.
- Pro Teams : 70 % de salariés chez les hommes et 93 % de femmes salariées.

Enfin, s'agissant des réserves de l'UCI dont le montant est assez significatif grâce au succès des différents Championnats du monde, les fédérations de groupes 1 et 2 auxquels la FFC appartient plaident pour des aides plus importantes qui leur permettraient d'être un peu aidées pour participer aux compétitions internationales dans toutes les disciplines.

5. UEC

Michel CALLOT annonce que le congrès de l'UEC aura lieu à Avignon les 7 et 8 mars 2026. Il adresse tous ses remerciements au Comité Régional Sud-PACA, à Yannick POUHEY et à Magali DELLA SCHIAVA pour leur implication dans l'organisation de cet événement. Pour rappel, le dernier congrès de l'UEC organisé en France date de 2013.

6. Ministère/État

Michel CALLOT annonce que la FFC a renouvelé sa convention avec la déléguée interministérielle à la prévention routière. Cette convention marque la volonté commune de développer des programmes conjoints.

Une réunion majeure a eu lieu au ministère de l'Intérieur avec Tommy VANOUDENDYCKE et Nicolas ROUGEON autour du projet de convention permettant aux organisateurs qui le souhaitent d'accéder aux forces de l'ordre avec des coûts plus abordables.

Le 13 janvier 2026, Michel CALLOT a eu un rendez-vous important avec la ministre des Sports. Leurs échanges ont porté principalement sur le financement du Savoir rouler à vélo à partir du fonds du boni de liquidation Paris 2024, les Championnats du monde UCI 2027 et structuration du cyclisme français, amateur et professionnel.

7. CNOSF

Michel CALLOT déclare que l'enveloppe des PSF de l'ANS est maintenue au même niveau pour l'année 2026.

En prévision des prochaines élections municipales, le CNOSF a publié un plaidoyer en direction des candidats pour la défense du sport dans les communes.

À la fin du mois de décembre, le CNOSF a organisé un séminaire lors duquel les Jeux olympiques et paralympiques 2028 et les tarifs extrêmement onéreux des hébergements ont été abordés.

En ce qui concerne les Jeux olympiques 2030, de nombreuses fédérations souhaitent conserver leur équipementier technique pour les tenues de compétition en raison des nombreux problèmes rencontrés lors des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. Pour l'heure, le COJOP n'a toujours pas arbitré ce sujet.

Le CIO a modifié sa position concernant les athlètes russes : il a décidé de réintégrer les équipes U19 russes sans condition. Les différentes fédérations internationales doivent se prononcer sur ce sujet.

8. Autres actualités fédérales

Michel CALLOT expose les principales actualités de ces derniers mois :

- La FFC a organisé une très belle soirée au Grand salon du musée des Invalides en collaboration avec son partenaire CIC au mois de décembre.
- Une séance de travail entre l'AFDAS et les équipes de la DTN a eu lieu. Elle a été l'occasion d'échanges de qualité sur les sujets de professionnalisation.
- À la suite de la plainte déposée par la FFC à l'encontre d'un ancien président du Comité Régional Île-de-France et ancien secrétaire général de la FFC, le président de la FFC et le président du Comité Régional Île-de-France ont été auditionnés par la juge d'instruction en charge de cette affaire.
- La FFC a signé avec les autorités chinoises une convention visant à accompagner la structuration événementielle du cyclisme en Chine.

Catherine GASTOU s'enquiert des possibilités d'impliquer plus fortement la région Île-de-France où se dérouleront les épreuves sur Piste dans les Championnats du monde UCI 2027 qui auront lieu en Haute-Savoie.

Michel CALLOT explique que la FFC aura, à la faveur de son expertise, pour mission d'organiser les épreuves sur Piste moyennant une contrepartie financière. Par ailleurs, le Comité d'organisation devra apporter des financements par le biais du département des Yvelines, de la collectivité de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la région Île-de-France. Ce sujet devrait trouver une issue favorable après les élections municipales.

La Présidente souhaite savoir si l'UCI mène une réflexion pour réduire la différence significative qui existe entre les salaires médians hommes et femmes.

Michel CALLOT déclare que l'UCI accompagne ce sujet en valorisant énormément la montée en puissance du World Tour féminin et en médiatisant le plus largement possible les événements féminins afin d'accroître leur attractivité auprès des partenaires.

IV. CLÔTURE DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2025

Au préalable, Gilles DA COSTA spécifie que le budget de l'année 2026 n'a pu être analysé au mois novembre du fait de son indisponibilité partielle liée à sa situation personnelle. Il tient à remercier chaleureusement ses collègues qui lui ont témoigné beaucoup de soutien lors des moments difficiles qu'il a dû traverser.

Par ailleurs, il était également nécessaire d'intégrer dans le budget 2025 de nouvelles dispositions comptables concernant les stocks à la suite d'un inventaire et d'en mesurer les conséquences comptables.

Dans la perspective de la prochaine Assemblée générale, le Bureau Exécutif a validé ces différents éléments le 15 janvier 2026, à l'issue de l'avis de la Commission des finances.

Gilles DA COSTA adresse tous remerciements à l'ensemble des services de la FFC, avec une dédicace particulière au service de la financière dont le travail permet d'assurer la fiabilité, la conformité et le respect des grands principes comptables.

L'exercice 2025 a été marqué par :

- Les Championnats du monde de Cyclo-cross qui se sont tenus à Liévin.
- Les Championnats d'Europe sur Route qui ont eu lieu en Drôme-Ardèche.
- Le lancement du chantier de Trappes qui fait suite à la signature avec un contractant général (GEFEC). La livraison est prévue dans le courant du deuxième trimestre 2026. Pour rappel, ces travaux sont financés par des prêts bancaires, des subventions et une part d'autofinancement.

- L'intervention de la Cour des comptes qui a publié son rapport en février 2025, rapport qui détaille ses recommandations.
- Un contrôle fiscal qui s'est soldé par l'absence de rectification.
- Un niveau de licences qui s'est approché de l'objectif fixé et qui était en hausse par rapport à 2024. En 2025, la FFC a enregistré 109 964 licences.

Le résultat à fin octobre était de -129 000 euros, il était inférieur de 145 000 euros au résultat attendu au budget rectificatif. Quant au chiffre d'affaires, il s'est établi à 27 M€ à la faveur de deux grands événements mondiaux.

Les fonds propres de la FFC s'élèvent à 1,5 M€ hors subvention d'investissement au 31 octobre 2025 en tenant compte d'un résultat de -0,1 M€ en 2025.

Les principaux éléments ayant marqué le résultat de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Des économies importantes sur la DTN (1 164 000 euros hors stocks et masse salariale) du fait d'un niveau d'activité un peu moindre en année post-olympique ; des niveaux de subvention ANS plus favorables que ceux qui avaient été envisagés ; d'une meilleure performance de l'INF (+79 000 euros).
- Un résultat positif sur les Mondiaux de Cyclo-cross Liévin (+380 000 euros pour un budget à +414 000 euros).
- Un résultat négatif sur les Championnats d'Europe Route (-472 000 euros pour un budget à -102 000 euros). Ce dépassement est dû au renforcement de la sécurité à l'issue des incidents qui ont émaillé la Vuelta en lien avec le conflit entre Israël et Gaza, ainsi qu'à la difficulté d'obtenir les subventions annoncées par les collectivités locales. Les Championnats d'Europe s'étant tenus en fin d'exercice, il était impossible pour la FFC de rétablir la situation.
- La part assurance que la LNC doit à la FFC (172 000 euros) pour les licences.

S'agissant des stocks, il importait de sécuriser sa valorisation comptable avec des inventaires précis. Jusqu'à présent, le mode de gestion relatif à ces stocks conduisait à maintenir leur valorisation à hauteur de 15 % du montant des acquisitions, et ce, quel que soit leur vieillissement. De fait, seules les sorties permettaient d'avoir une dévalorisation de ces stocks. En conservant une valeur nette comptable, la FFC s'exposait à un risque budgétaire de survalorisation de ses stocks. Aussi, elle a souhaité assurer une bonne sécurisation de la valorisation des stocks au plus juste avant le transfert du matériel de Montry à Trappes : cette mesure a provoqué une dévalorisation de 339 000 euros qui a été portée par voie de provision sur le budget de la clôture 2025 afin de permettre à la FFC d'être prête pour les mesures du déménagement qui interviendra en 2026. Bien que nécessaire, il est évident que cette dévalorisation impacte le résultat de l'année 2025.

Vie associative

Pour rappel, le contrat d'assurance de la FFC s'élève à 4,5 M€, soit quasiment 1/5^e de son budget. La Fédération a reçu une facture de régularisation de 73 000 euros sur les années 2023 et 2024 qui n'avait pas été formulée par l'assureur.

DTN

Celle-ci enregistre un écart favorable global de 871 000 euros qui provient en grande partie des économies réalisées sur le plan de performance : en année post-olympique, des actions ont été annulées ou différées.

Toutefois, il convient de préciser qu'il n'est pas envisageable de construire les années 2026, 2027 et 2028 sur cette base : la contribution des fonds propres de la FFC au budget de la DTN qui s'élève aux alentours de trois millions d'euros doit être maintenue pour permettre à cette direction de réaliser les missions qui sont les siennes.

DERS

Tous les éléments sont en ligne avec les prévisions, excepté ceux en lien avec les Championnats d'Europe.

Autres activités

La logique de dévalorisation des stocks qui a été décidée impacte ce secteur.

Les objectifs relatifs aux partenariats étaient particulièrement ambitieux : le budget comprenait un objectif de nouveau partenaire à 100 000 euros qui n'a pas été réalisé.

Christophe XHONNEUX revient sur le sujet des stocks et explicite que par rapport au budget qui tablait sur un impact global FFC de -261 000 euros (variation et dépréciation), le réalisé global se traduit par un impact de 459 000 euros (charges) d'où un écart par rapport au budget de 720 000 euros.

La variation de stocks globale est positive, puisqu'au solde des mouvements les sorties l'emportent sur les entrées.

Les dépréciations sur les matériels entrés sont d'un niveau un peu moins élevé par rapport à ce qui était attendu (151 000 euros de moins). Il est à noter qu'un volume important de dépréciation, non envisagé au budget, a été passé afin de déprécier à 100 % les biens de plus de cinq ans. Ce rattrapage anticipe l'évolution dans les règlements financiers.

Gilles DA COSTA annonce que la masse salariale est restée stable en 2025. En vue des Championnats du monde UCI 2027, des recrutements seront effectués dans le

courant de l'année 2026. Ils seront mis à disposition pour le Comité d'organisation et les salaires afférents seront remboursés à la FFC majorés des frais de structures.

V. INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En préambule, Christian ANTOUNE adresse tous ses remerciements à toute l'équipe du service comptable et des ressources humaines, au directeur financier, au service Juridique, aux équipes de Montry et de Saint-Quentin-en-Yvelines, au Président et au Trésorier général de la FFC, ainsi qu'aux membres du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral.

Il expose ensuite les différents contrôles effectués.

Les immobilisations

Les acquisitions de l'exercice s'établissent à 189 000 euros contre 414 000 euros en 2024. Ces acquisitions ont concerné :

- Des achats de logiciels et de licences (65 000 euros).
- Du matériel de transport (49 000 euros).
- Le renouvellement du matériel informatique (22 000 euros).

Les sorties d'immobilisations qui se sont élevées à 609 000 euros versus 314 000 euros en 2024 avaient trait à :

- Des logiciels et des licences totalement amortis (228 000 euros).
- Du matériel médical amorti en quasi-totalité (332 000 euros).
- Du matériel de bureau et informatique (14 000 euros).

S'agissant des locaux de Trappes, 1 884 000 euros ont été versés en 2025 contre 1 713 000 euros en 2014, et 1,1 million d'euros ont été versés pour leur aménagement.

Parmi les immobilisations, figure également la détention de 49 % du capital de France Vélo Événement pour 24 500 euros. Cette structure a connu pour son premier exercice un déficit de 899 000 euros au 31 décembre 2024. Les résultats devant être meilleurs en 2025, aucune provision n'a été faite.

Le cut-off

Les contrôles ont décelé peu d'anomalies sur la césure de l'exercice.

L'utilisation intégrée du logiciel des achats CEGID a permis de limiter fortement le risque de factures non parvenues en fin d'année.

Les circularisations fournisseurs ont obtenu un taux de réponse de 57 % contre 42 % en 2024, tandis que celui des circularisations des Comités Régionaux s'est établi à 38 % contre 43 % en N-1.

Les Comités Régionaux

Le contrôle de réciprocité des soldes par circularisation :

- Le solde des comités est de 327 000 euros contre 361 000 euros en 2024.
- Le taux de réponse est de 38 % contre 43 % en 2024 et 52 % en 2023.
- Certains soldes ont été plus difficiles à valider en raison de l'absence de réponses aux questions posées.

Les contrôles ont permis de constater une nette amélioration des comptes obtenus des Comités Régionaux (treize comités en 2025). Les comptes des comités ultramarins n'ont pu être analysés, alors que leur situation peut se révéler plus fragile.

Les stocks

La valeur nette des stocks a atteint en 2025 un niveau historiquement bas : 751 806 euros contre 1 177 619 euros en 2024 et 1 112 775 en 2023. Ce niveau s'explique par la nouvelle politique de dépréciation mise en place à la fin de l'exercice 2025. Il s'agit d'un élément positif, car il prend en compte la dévalorisation des matériels de Montry qui ne seront pas conservés.

Le taux de provision est relativement important puisqu'il se situe à 82,19 %, soit près de dix points de plus par rapport à 2024.

Parmi les axes d'amélioration figure l'utilisation de l'outil CEGID qui ne donne pas entière satisfaction en matière de gestion du stock et d'extraction des informations.

Il est préconisé de mettre en place une nomenclature et une procédure informatisée pour la valorisation des vélos. Quant au suivi des stocks de vélos et des millésimes, il devrait s'améliorer avec leur transfert à Trappes.

Les capitaux propres

Le total de bilan de la FFC sur les dix dernières années s'élève en moyenne à 12 millions d'euros. Il atteignait près de 16 millions d'euros en 2025.

Pour information, la Cour des comptes a préconisé que la FFC porte ses capitaux propres à 20 % du total de bilan, soit 2,5 millions d'euros.

Le fonds de roulement (capitaux propres auxquels sont soustraits tous les investissements) de la Fédération s'élève à 3,5 millions d'euros avec la prise en compte des subventions et à 10 millions d'euros avec la prise en compte des provisions et des emprunts.

La Fédération enregistre désormais un endettement qui est de l'ordre de 2,3 millions d'euros.

Le ratio d'endettement financier s'élève à 150 %, soit un taux supérieur à 100 % qui est le taux recommandé.

Enfin, son ratio d'autonomie financière s'élève à 10 %, alors que la Cour des comptes préconise un ratio situé entre 20 et 30 %.

Les provisions pour risques et pour impôts

La FFC a très peu de montants de provisions pour risques. La seule provision concerne une erreur de versement de 12 000 euros sur un compte fournisseur.

Les subventions d'investissements

Le niveau des subventions attribuées est de 2 577 000 euros, il n'a augmenté que de 7 000 euros (subvention de l'AGEFIPH). À date, 678 000 euros n'étaient toujours pas perçus.

168 000 euros ont été passés en produits au titre de l'exercice.

La fiscalité

Le cabinet a procédé à la vérification du résultat fiscal, des impôts et des taxes.

Le contrôle fiscal effectué sur les exercices 2022 et 2023 et le contrôle de la TVA n'ont donné lieu à aucune rectification. Cette absence de rectification démontre que la FFC respecte parfaitement les règles fiscales.

Pour rappel, la TVA est applicable uniquement sur l'activité commerciale de la FFC.

Les prix

La trésorerie de la FFC permet désormais de couvrir le paiement des prix.

Le Juridique

Le commissaire aux comptes a procédé au suivi de toutes les décisions prises par le Bureau Exécutif et a pris connaissance des différents procès-verbaux du Conseil Fédéral.

Il a également vérifié que le dépôt des comptes avait été réalisé au Journal officiel.

Les notes de frais

Les contrôles effectués sur les notes de frais de trois salariés, trois cadres d'État, trois membres du Bureau Exécutif et trois membres du Conseil Fédéral n'ont mis au jour aucune anomalie.

Dans son rapport, le commissaire aux comptes :

- Rappelle la nécessité pour la FFC de rester vigilante sur sa participation à la gouvernance de France Vélo Événement.
- Constate la refacturation des assurances licences à la LNC. Elle n'est pas provisionnée dans les comptes.
- Invite la FFC à affiner le calcul de la valorisation du bénévolat, notamment sur les événements organisés. Pour l'heure, il est valorisé à 17 000 euros et ne concerne que les réunions du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral.
- Rappelle les échéances relatives à la mise en place de la facturation électronique obligatoire :
 - o Septembre 2026 : les factures devront être dématérialisées et réceptionnées sur une plateforme agréée.
 - o Septembre 2027 : l'émission et la réception des factures devront se faire sur une plateforme agréée.

Le commissaire aux comptes certifiera les comptes sans réserve lors de l'Assemblée générale de février 2026.

La Présidente indique que la valorisation du bénévolat pour un montant de 17 000 euros est probablement inférieure à la réalité. Dès lors, elle souhaite savoir s'il est possible de le valoriser plus finement.

Christophe XHONNEUX explique que cette valorisation correspond à une préconisation de la Cour des comptes. Cette valorisation se révèle assez complexe, car elle concerne de nombreuses personnes sur différentes activités. Pour cette première année, la FFC a essayé de fournir un calcul étayé en valorisant, à partir des procès-verbaux, la présence des élus aux séances du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral au Smic horaire. Il est précisé que cette valorisation n'a aucune incidence sur le résultat comptable.

Gilles DA COSTA déclare que la Commission des finances a émis un avis favorable sur les comptes 2025.

VI. BUDGET 2026

Gilles DA COSTA fait part des caractéristiques qui ont prévalu à l'élaboration du budget 2026 qui correspond à un budget structurellement équilibré :

- Il ne comporte aucun événement international sur le territoire français. De fait, il s'agit d'un exercice très classique.
- Il intègre l'apurement de la valorisation des stocks écartant ainsi tout risque de dévalorisation, et donc d'impact budgétaire et comptable négatif.
- Il conserve le même niveau de licenciés qu'en 2025, soit 110 000 licenciés.
- Il intègre les subventions ANS qui ont d'ores et déjà été notifiées.
- Il intègre l'exploitation des locaux de Trappes, exploitation qui inclut des charges.

Le résultat prévisionnel est de 15 000 euros, soit 144 000 euros de plus que le résultat au 31 octobre 2025. Les points saillants de ce budget sont exposés comme suit :

- Le budget de la DTN a retrouvé un équilibre de financement de la FFC normal avec une contribution de 3 020 000 euros. Ce retour permettra à la DTN de préparer les échéances à venir.
- Aucune remontée liée à la société France Vélo Événement n'a été prise en compte. Un temps de travail sera organisé avec le deuxième actionnaire de FVE dans les semaines à venir pour évoquer les éléments stratégiques et le business plan des prochaines années.
- Les échanges avec SQY sur le sujet d'une TVA sur la facturation des lots MAD1, MAD2 et MAD3 sont toujours en cours. Une évolution du traitement des frais de structure (rescrit demandé) pour pouvoir déduire de la TVA sur les dépenses mixtes pourrait intervenir à terme. Toutefois, en l'absence de modification des conventions, de réponse au rescrit à ce jour, de facturation 2025 de SQY, l'hypothèse d'un traitement sur les mêmes bases qu'antérieurement a été retenue. Seules des hypothèses d'indexation des sommes sont prises en compte.
- Par prudence, aucun produit n'a été comptabilisé sur le crédit d'impôt recherche à la suite du rejet par le Trésor Public de la demande de remboursement formulée en 2025 (63 000 euros). Cependant, la FFC formulera tout de même une demande de crédit d'impôt recherche.
- Un appel d'offres concernant le renouvellement du fournisseur régie terrain est en cours. Son coût risque d'augmenter en raison de la répercussion de l'inflation.
- Le budget intègre peu de produits relatifs à des flux avec le Comité d'organisation des Championnats du monde UCI 2027 (refacturation de deux salariés mis à disposition à l'euro près et prise en compte d'un petit volant de prestations facturées aux titres des apports des expertises et services FFC - Communication, DTN, RH, Juridique).

Les principales hypothèses pour 2026 sont les suivantes :

Vie associative

Le résultat de ce secteur s'améliore de 396 000 euros.

Les licences sont calculées sur une hypothèse à 110 000 licenciés. Ce niveau est calqué sur celui de 2025. Le produit des licences constitue la principale source de revenus de la FFC (environ 5 millions d'euros). Leur produit est par ailleurs impacté par une hausse de l'ordre de 5 % de la part FFC dans le cadre de la tarification 2026.

DTN

Du fait d'un retour à la normale, les comptes de la DTN se dégradent de 902 000 euros.

Le secteur de la performance qui avait été plus particulièrement affecté par une réduction de budget retrouve un niveau nécessaire pour les prochaines échéances, tant en matière de préparation et de Relève, qu'en matière olympique.

DERS

La contribution de la FFC au budget 2026 s'élèvera à 1 056 000 euros.

Les manifestations prévues seront de plus petite envergure que celles organisées en 2025.

Autres activités commerciales

Les objectifs de sponsoring ont été relevés et il appartiendra à la Direction Marketing de les atteindre.

Masse salariale

Cette ligne augmentera en raison du recrutement de salariés dans le cadre de la collaboration entre le Comité d'organisation des Championnats du monde UCI 2027 et la FFC.

Investissements

La FFC a tenu à limiter ses investissements qui se concentreront sur les locaux de Trappes et la DSI dans son objectif de renforcer ses outils face aux cyberattaques.

Ce budget a été présenté à la Commission des finances qui a émis un avis favorable.

Soumis aux voix du Conseil Fédéral, le budget 2026 recueille un avis favorable unanime.

VII. MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER

Gilles DA COSTA explique que le règlement financier est le document de base qui définit l'ensemble des règles relatives à la gestion de la FFC (règles comptables, règles en matière d'achats, de gestion des stocks et de mises en concurrence).

Dans son rapport, la Cour des comptes a recommandé à la Fédération de réviser son règlement financier qui datait de 2018.

Les principales évolutions concernent :

La gestion budgétaire avec :

- Des précisions sur le rythme des situations de reporting (bimestriel), sur le mode d'élaboration du budget, la mise en place d'un budget rectificatif de mi-exercice, voire de budgets rectificatifs additionnels si nécessaire.
- Des précisions sur la procédure en cas d'engagement non prévu au budget ou supérieur au budget (décision du Trésorier au-delà de 4 000 euros).

La gestion du matériel et des stocks avec :

- Des modifications concernant la durée d'amortissement : des fourchettes temporelles ont été ajoutées pour tenir compte de la durée d'usage du bien (selon appréciation comptable) et des biens déjà en cours d'amortissement.

Constructions : amortissements sur 30 à 50 ans

Installations et agencements : 10 à 15 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

Mobilier : 10 ans

Matériel roulant : 5 ans

Matériel à usage sportif : 5 à 6 ans 2/3

La chronique de dépréciation des stocks : actuellement, un bien en stock garde (sauf cas particulier) une valeur comptable résiduelle sans limites de temps puisqu'aucune dépréciation au-delà de 85 % n'est appliquée. Or, il semble plus réaliste de considérer qu'un bien n'a comptablement plus de valeur au-delà de 5 ans. Cette mesure ne signifie pas qu'il n'a plus d'utilité, mais que sa valeur est nulle sur le plan comptable. En cas de revente au bout de 5 ans, il est possible de s'en séparer sans générer de moins-value. Les pourcentages ont été lissés afin d'atténuer la dépréciation en année 1. La clôture 2025 tient compte de la dépréciation des biens au-delà de 5 ans, notamment dans le contexte du déménagement de Montry, qui sera l'occasion de réaliser un tri dans les stocks.

La gestion de la trésorerie avec des précisions sur les cartes bancaires business (reliées au compte de la FFC) et à leurs règles d'attribution et de fonctionnement.

La gestion des produits avec la mention des règles de constitution des provisions pour créances douteuses : 50 % à plus d'un an et 100 % à plus de deux ans.

La gestion des charges :

Les frais de missions et de déplacements :

- L'outil dématérialisé Captio est le seul qui doit être utilisé pour déclarer des frais (sauf notes papier dans certains cas).
- Les indemnités kilométriques s'élèvent à 0,20 €/km pour athlètes et à 0,33 €/km pour autres populations. Le plafond est fixé à 1 000 km aller/retour pour les officiels.

- Une mention rappelle la nécessité de privilégier le trajet en train pour les trajets de plus de 500 km et d'éviter, dans une logique écoresponsable, les trajets en avion en France métropolitaine.
- Les plafonds de remboursement des hébergements ont été révisés et portés de 100 à 110 euros en Île-de-France, et de 80 à 90 euros en Province.
- Les consommations d'alcool ne sont pas prises en charge dans les notes de frais.

La procédure d'engagement de la dépense : les seuils de validation Directeur, DAF et Trésorier sont explicités.

La procédure de mise en concurrence : deux devis doivent être présentés pour tout achat de fourniture et de service dont le montant se situe entre 4 000 euros et 19 999 euros. Au-delà de 20 000 euros, trois devis doivent être demandés.

Les adaptations apportées au règlement financier recueillent un avis positif du Conseil Fédéral.

Gilles DA COSTA précise que le nouveau règlement financier sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra au mois de février.

Il évoque ensuite la situation des Comités Régionaux qui demeure sous contrôle : leur dette totale s'établit à 311 000 euros. Il rappelle que la mise en place de convention financière à l'instar de celle établie avec le Comité Régional Centre-Val de Loire en 2025 demeure possible en cas de difficulté financière.

Les contrats d'assurance arrivant à échéance le 31 décembre 2026, la FFC engagera une mise en concurrence pour un courtier et un assureur sans lequel elle ne pourrait poursuivre ses activités événementielles.

Catherine GASTOU demande si la FFC accompagne dans la durée les Comités Régionaux ultramarins qui sont plus isolés et qui doivent parfois faire face à certaines circonstances difficiles qui peuvent être climatiques ou sociales.

Gilles DA COSTA indique que la FFC accompagne depuis de nombreuses années les Comités Régionaux ultramarins. À titre d'exemple, la DTN assure les formations, la détection et le suivi des athlètes dans le cadre du pôle France ultramarin situé à Bourges. En outre, des rendez-vous réguliers sont organisés avec les différences responsables et Alfred DEFONTIS continue de partager son expérience. À date, seule la situation du comité de Martinique est problématique.

Yannick POUHEY ajoute que le Siège fédéral accompagne les Comités Régionaux ultramarins au travers notamment de sa direction Juridique : Christophe LAVERGNE est régulièrement sollicité sur de multiples sujets.

Alfred DEFONTIS tient à souligner que l'accompagnement des Comités Régionaux ultramarins par la FFC s'est nettement amélioré depuis plusieurs années. De son côté, il suit de près la situation des différents comités ultramarins.

VIII. LIGUE NATIONAL DE CYCLISME

1. Intervention du président de la Ligue Nationale de Cyclisme

En préambule, Xavier JAN adresse tous ses meilleurs vœux aux membres du Conseil Fédéral pour cette nouvelle année.

L'état des relations entre les représentants LNC et ceux de la FFC a été particulièrement tendu ces derniers mois. Après une amélioration de ces relations, la situation s'est de nouveau compliquée, notamment en raison de différents éléments et d'une certaine incompréhension.

À l'issue de plusieurs rendez-vous qui ont démontré une volonté d'appréhender les différences et de construire un juste équilibre répondant aux attentes des deux parties, le consensus qui semblait se dégager n'a pas été retenu. Il s'en est suivi une prétendue conciliation qui n'en avait que le nom, dans la mesure où la FFC a imposé son point de vue, lequel a cependant été validé par le Conseil d'administration de la LNC nonobstant plusieurs points qui ne lui convenait pas, comme la durée de la convention. Xavier JAN tient à signaler qu'il sera toutefois vigilant au respect des prérogatives de la LNC.

Lors de son Bureau Exécutif du 15 janvier 2026, la FFC a évoqué l'unité du cyclisme. Or, une telle unité ne se décrète pas, elle se construit.

Depuis vingt années, les avancées concernant le cyclisme professionnel français sont réelles : les coureurs bénéficient d'un contrat de travail, d'un salaire et d'une protection sociale. Pour autant, il importe de mener une réflexion sur son évolution eu égard à celle qui touche le cyclisme professionnel international. Cette évolution ne pourra se faire que dans le cadre d'une concertation qui prend en compte l'expertise des acteurs du cyclisme professionnel qui doivent faire face au quotidien à différentes problématiques.

Aujourd'hui, il est indispensable que la FFC se dote d'une vision plus claire en ce qui concerne le cyclisme pour qu'elle puisse se coconstruire de concert avec la LNC, laquelle ne s'inscrit nullement dans une démarche d'affrontement. L'intérêt sportif demeure la priorité de la LNC, surtout dans un contexte international de plus en plus tendu et compliqué.

En ce qui concerne le sujet des assurances, il est essentiel de « lever la tête du guidon ». En effet, l'annexe financière de la précédente convention mentionnait la répartition de la prime d'assurance de la manière suivante : 25 % pour le secteur professionnel et 75 % pour le secteur amateur dépendant de la FFC. La LNC a toujours

réglé dans les délais impartis les 25 % dus à la FFC. Or, aujourd'hui, la FFC souhaite inclure un pourcentage complémentaire en fonction du nombre de licenciés dépendant du secteur professionnel. Or, cette situation est absurde dans la mesure où les clubs des coureurs paient une grande majorité de leurs licences professionnelles. Malgré ces points de divergence, la LNC a approuvé la nouvelle convention de subdélégation. Pour autant, il importe de « lever la tête du guidon » et de poursuivre des objectifs communs.

Gilles DA COSTA estime que l'expression « la tête dans le guidon » employée à plusieurs reprises constitue un propos disqualifiant qui va à rebours de la qualité d'écoute et de rapprochement prônée par le président de la Ligue.

Didier MARCHAND peine à comprendre le positionnement de la LNC qui a approuvé à l'unanimité une convention qui ne correspondait pas à ses propositions initiales. Il regrette que la LNC ne soit pas plus combative, alors qu'il est essentiel d'assumer ses divergences.

Xavier JAN indique qu'il s'agit d'une conciliation. Il explique que la position du Président de la FFC était parfaitement claire : soit la LNC signait cette nouvelle convention, soit elle perdait sa subdélégation à compter du 2 mars 2026. Or, l'état d'esprit du président de la LNC est d'œuvrer pour le cyclisme — les interactions entre le cyclisme professionnel et le cyclisme amateur demeurent évidentes — tout en s'assurant que les prérogatives de la Ligue soient respectées. Dans le cas contraire, il saura en tirer les conséquences.

Valérie MARET souhaite savoir pour quelle raison l'assurance des licences des coureurs professionnels incombe à la FFC et pour quelle raison le tarif des licences est aussi élevé.

Xavier JAN explique que la LNC est incluse dans le contrat d'assurance de la FFC et que l'accord *ad hoc* stipule que le secteur professionnel prend en charge 25 % de la prime globale dudit contrat. Une partie de ces 25 % est prise en charge par ASO, tandis que l'autre est répartie entre les différents acteurs du cyclisme professionnel, comme les organisateurs.

S'agissant du montant des licences, il évolue au fil du temps. Les licences et les droits d'organisation constituent les produits de la LNC pour couvrir ses charges.

Gilles DA COSTA précise que la prime d'assurance versée par le cyclisme professionnel s'élève à 769 608 euros en 2026, dont 618 474 euros réglés par ASO et répartis comme suit :

- 169 000 euros pour Paris-Nice, Paris-Roubaix, le Dauphiné, le Tour de France et Paris-Tours.
- 448 000 euros au titre d'une contribution volontaire.

La part d'assurance qui reste à payer par les organisateurs s'élève à 159 000 euros.

Xavier JAN signale que la part ASO comprend une part liée à la tarification de l'organisation des épreuves et une part de prime exceptionnelle. La part de la LNC est celle liée à l'organisation des courses, soit un montant de près de 300 000 euros.

Gilles ZOPPI a la sensation que la LNC accepte de signer la convention de manière contrainte et forcée. Dès lors, il s'interroge sur l'état d'esprit qui sera celui de la LNC et de ses membres dans les mois à venir, notamment dans l'application des modalités d'un texte qui va à l'encontre de leur proposition initiale.

Xavier JAN déclare que les administrateurs de la LNC ont souhaité s'inscrire dans une démarche collective et qu'ils appliqueront les modalités de la convention tout en étant attentifs à leurs prérogatives.

Bernard SINEUX tient à rappeler que le cyclisme amateur est le réservoir du cyclisme professionnel. Or, il remarque que la LNC ne s'est jamais sentie concernée par le cyclisme amateur et qu'elle s'est enfermée dans un carcan dédié uniquement au cyclisme professionnel.

Xavier JAN tient à souligner l'état d'esprit très constructif de la LNC et de la FFC lors des réunions de travail concernant l'accès au statut professionnel des équipes continentales. Or, à aucun moment le sujet des équipes continentales fédérales n'a été abordé : il a été présenté le 11 janvier 2024 par le président de la FFC à l'issue de ce travail, situation qui n'a pas manqué de crispier les relations entre les deux institutions.

Il est possible que la LNC n'ait pas suffisamment communiqué sur les actions qui peuvent être effectuées par le cyclisme professionnel pour le cyclisme amateur. Pour autant, les interactions entre ces deux univers sont bien réelles.

Michel CALLOT tient à préciser que le sujet relatif aux équipes continentales fédérales diffère totalement du sujet équipes continentales évoqué par Xavier JAN : l'objectif de la création des équipes continentales fédérales est de permettre au meilleur niveau amateur, sous réserve d'y être invité, de se confronter à des professionnels. Malgré les nombreux échanges qui ont eu lieu sur cette possibilité, aucun consensus n'a pu être trouvé entraînant un problème de gouvernance. Raison pour laquelle la FFC a souhaité modifier les modalités de la convention de subdélégation.

Compte tenu de la gravité et de la portée du sujet, Michel CALLOT demande une suspension de séances pour pouvoir échanger à huis clos avec les seuls membres du Conseil fédéral et du Bureau Exécutif. La Présidente accède à sa demande.

2. Modifications des statuts

Michel CALLOT déclare que le point relatif à la modification des statuts de la LNC aurait dû figurer à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de la FFC. Or, en raison d'une anomalie qui prévoit une compétence partagée entre la Ligue et la Fédération dans la relation avec l'UCI, il n'est pas possible de valider une telle disposition qui n'est pas conforme à la convention de subdélégation. En conséquence, la LNC devra organiser une Assemblée générale extraordinaire pour rectifier ce point. Ses statuts seront ultérieurement soumis au vote d'une Assemblée générale extraordinaire de la FFC.

3. Renouvellement de la convention

Michel CALLOT explique que le cyclisme international, et particulièrement le cyclisme sur Route, évolue ces dernières années dans un contexte d'évolution rapide avec la création d'équipes continentales développement et la transformation progressive des structures U19. Ce contexte a quelque peu perturbé le monde amateur et favorisé le rajeunissement du passage chez les professionnels. Face à cette situation fortement évolutive, il est essentiel que la FFC s'adapte et qu'elle ait une vision plus globale du cyclisme sur Route.

Les relations entre la Fédération et la LNC se sont fortement tendues en 2025 à la suite de la décision de la FFC de créer des équipes continentales fédérales, décision qui a amené la Ligue à traduire la FFC devant le Conseil d'État.

Pour rappel, la FFC qui est délégataire du ministère des Sports pour organiser le cyclisme en France subdélègue le cyclisme professionnel sur Route Homme à la LNC.

S'agissant de la scène internationale, l'UCI ne reconnaît que les fédérations nationales. À date, seuls deux pays ont une ligue : l'Italie et la France. Malgré cette exception française, l'UCI estime que la FFC est la seule responsable des relations qui ont cours entre le cyclisme français et le cyclisme international.

Le contrat de subdélégation est généralement établi pour une période de quatre ans et le contrat qui portait sur la période 2022-2026 arrive à échéance le 1^{er} mars 2026.

Le 5 décembre 2025, la FFC a adressé une proposition de convention à la LNC qui présente plusieurs modifications sur des points importants comme :

- La réaffirmation que la FFC subdélègue l'activité du cyclisme professionnel à la LNC tout en restant responsable de cette activité vis-à-vis de l'État.
- La définition précise des compétences respectives des deux instances avec la disparition des sujets de compétences communes. Ainsi, la compétence internationale et celle sur le Championnat de France ne relèvent que de la FFC.

- La reconnaissance des équipes continentales fédérales qui permet de garantir leur activité.
- La responsabilité de la LNC sur les courses professionnelles auxquelles est associée la participation des coureurs professionnels et eux seuls.

Deux sujets devront par ailleurs être l'objet de l'attention particulière de la FFC et de la LNC :

- Le cyclisme professionnel féminin qui s'affirme avec des organisateurs communs au cyclisme masculin.
- La nécessité d'éviter toute forme de discrimination en ce qui concerne le statut des autres disciplines du cyclisme.

Enfin, la FFC a demandé à la LNC d'abroger l'article de son règlement qui interdit la participation des équipes continentales fédérales aux épreuves de classe 1.

Au vu de ces changements significatifs, la FFC a proposé à la LNC de signer cette convention pour un an et non pour quatre ans afin d'évaluer son fonctionnement, ainsi que le bon ordonnancement de la gouvernance.

Le 8 janvier 2026 la LNC a fait part de son retour avec des positions relativement éloignées de la proposition initiale de la FFC. Finalement, à l'issue d'une réunion organisée entre la FFC et la LNC le 14 janvier 2026, des points de convergence ont été trouvés. Soumis au vote du Conseil d'administration de la Ligue le 20 janvier 2026, la nouvelle convention ainsi que l'abrogation de l'article interdisant la participation des équipes continentales fédérales aux épreuves de classe 1 ont été approuvées à l'unanimité des votants.

La Présidente soumet à l'avis du Conseil Fédéral la nouvelle convention entre la FFC et la LNC qui entrera en vigueur le 2 mars 2026 pour une durée d'un an.

À l'issue d'un vote à bulletins secrets, la nouvelle convention entre la FFC et la LNC qui entrera en vigueur le 2 mars 2026 recueille un avis favorable (11 votes pour, 8 votes contre, 4 abstentions).

Michel CALLOT annonce qu'un Bureau Exécutif se tiendra à l'issue de cette première journée du Conseil Fédéral pour acter la délibération qui sera proposée à l'Assemblée générale de la FFC qui se tiendra le 22 février 2026.

IX. PROJET PARITÉ

La Présidente rappelle que les fédérations sportives ont une obligation de parité pour les instances régionales à compter de 2028. La FFC souhaite transformer cette obligation en opportunité visant à féminiser le cyclisme. Pour ce faire, un plan *ad hoc* a été élaboré.

Myriam PRÉTOT adresse tous ses remerciements à Cédric CHAUMOND et à Thierry BEDOS, DTN adjoints, qui l'accompagne dans le cadre du développement du cyclisme féminin.

L'objectif de ce plan est de rendre visible le cyclisme féminin en relayant les actions de la FFC jusqu'au niveau des clubs. Ledit plan s'articule en trois axes :

Axe 1 : développer et valoriser la pratique féminine fédérée avec le programme Ambassadrices FFC qui compte 25 femmes. Son objectif est de donner envie aux femmes de pratiquer le vélo et de les accompagner dans une pratique récréative. Ophélie LAFUGE est la responsable de ce dispositif qui a été repensé afin de renforcer son impact sur le terrain. Les Ambassadrices peuvent être mobilisées par les clubs, notamment lors de leurs journées d'accueil.

Axe 2 : accueillir et fidéliser les jeunes filles dans les clubs. Laëtitia LECORGUILLÉ, responsable de ce projet, s'attèlera à mettre en place un cadre sécurisant et adapté visant à lever les premiers freins. Cet axe comprend des journées d'accueil, des sections féminines, l'organisation et l'animation de stages 100 % filles visant à créer un sentiment d'appartenance.

Le dispositif emblématique « Elles arrivent » est un élément essentiel de cet axe. Porté par Marine STRAPPAZZON, il a pour objectif la promotion du cyclisme féminin sur Route et s'adresse à de jeunes filles âgées de 13 à 16 ans.

Axe 3 : former avec trois actions :

- Le contrat de performance qui vise la féminisation des staffs et l'encadrement des filles Relève, des filles Élités de l'Équipe de France et des entraîneurs nationaux. Ce projet est porté par Cédric CHAUMOND.
- Le plan de formation qui aide à la formation professionnelle des femmes engagées dans les clubs. La responsable de projet est Marie-Hélène REY assistée de Maëlle PERNELLE.
- Le Club des 300 dirigeantes est un outil stratégique qui a pour objectif de former et d'accompagner des femmes dirigeantes pour qu'elles puissent assurer pleinement leurs fonctions dans les instances dirigeantes et ainsi garantir une gouvernance plus équilibrée et représentative.

La parité ne se décrète pas, elle se prépare. Les femmes doivent endosser leurs responsabilités et prendre leur place. La parité doit se faire ensemble, hommes et femmes réunis. La parité ne s'oppose pas, elle s'additionne. Elle multiplie les regards, les stratégies, les talents. Elle enrichit les décisions et ouvre des portes à celles qui succéderont aux personnes présentes aujourd'hui.

Yannick POUEY déclare que le plan exposé par Myriam PRÉTOT doit être transmis à tous les présidentes et présidents de clubs, car il constitue un guide extrêmement concret.

Myriam PRÉTOT confirme qu'il serait pertinent de construire un support idoine qui devra ensuite être diffusé au niveau des clubs.

Xavier GAVORY souhaite savoir si des études qualitatives existent concernant les motivations des jeunes filles qui adhèrent à un club.

Myriam PRÉTOT indique qu'une réflexion est engagée sur ce sujet, mais elle nécessite une définition des axes pour aboutir à une analyse plus fine en vue de la mise en place d'actions adéquates.

Jean-Claude ESNAULT souhaite savoir si le groupe de travail dédié à la réécriture des statuts des Comités Régionaux recevra une ébauche incluant le sujet de la parité.

Yannick POUEY déclare qu'il conviendra de définir dans un premier temps si les Comités Régionaux devront obligatoirement se conformer à ces statuts types.

Gilles ZOPPI estime qu'il serait pertinent que tous les organes déconcentrés se conforment aux statuts types à condition qu'une telle disposition soit légale et qu'elle puisse être imposée.

Michel CALLOT explique qu'une telle obligation n'est pas évidente et qu'une réflexion devra être menée sur ce sujet. Il propose de l'inscrire à l'ordre du jour du CNPT qui aura lieu au mois de mai, mais en ayant défini en amont un choix entre :

- La rédaction de statuts types prévoyant tous les aspects de la gouvernance.
- La rédaction de dispositions obligatoires incluant celle en lien avec la parité dans les statuts des Comités Régionaux.

Bernard SINEUX confirme que des statuts types constitueraient une base intéressante pour les comités.

Didier MARCHAND relève de son côté qu'il est difficile d'envisager des statuts identiques pour tous les Comités Régionaux dans la mesure où ils correspondent à des associations de loi 1901 et disposent d'une certaine liberté. Conséquemment, une base commune avec des principes généraux serait plus appropriée.

Sophie LAVAUD explique que le Comité Régional de la Nouvelle Aquitaine a lancé un travail sur la réforme des statuts au travers d'une commission *ad hoc* et que la mise à disposition d'une base constituerait un outil intéressant.

Yannick POUEY observe que l'idée qui se dégage concerne la rédaction d'articles obligatoires.

Myriam GARCIA annonce que son Comité Régional qui a retravaillé sur ses statuts en collaboration avec un avocat a notamment introduit le principe de parité. Les nouveaux statuts seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui aura lieu ce week-end.

Bernard SINEUX, s'exprimant sur la parité, indique que son comité peine à faire venir des femmes en raison d'une vie personnelle et d'une vie professionnelle particulièrement chargées. Il déclare avoir contacté un grand nombre de femmes pour intégrer le Club des 300, mais aucune n'a répondu pour l'heure par la positive. De fait, la tâche se révèle compliquée.

Myriam PRÉTOT souligne qu'il s'agit d'un processus qui nécessite du temps et qu'il est essentiel de saisir tout moment de la vie quotidienne des clubs lors d'une course, d'un entraînement, etc. pour échanger sur les possibilités de s'engager collectivement.

Karine VULLIET déclare faire partie du Club des 300 dirigeantes et indique que les formations dispensées ont lieu essentiellement en distanciel avec notamment des e-learning. La communication de cette organisation permettrait de rassurer les femmes sollicitées sur le temps que requiert l'engagement dans ce dispositif.

La Présidente annonce que sa proposition permettant à chaque participante du Club des 300 d'inviter une femme de son territoire a été retenue.

Frédéric LIMOUSIN évoque la convention avec la Fédération française de triathlon qui offre un important potentiel de femmes pratiquant le vélo et pourrait participer aux courses fédérales. Il souhaite savoir si ladite convention est toujours d'actualité et si ses bénéfices sont mesurables.

Michel CALLOT répond que l'esprit de la convention est maintenu, mais qu'il est difficile d'en mesurer les effets qui sont probablement minimes par rapport aux attentes initiales.

La Présidente annonce que le sujet de la parité sera abordé régulièrement dans le cadre du Conseil Fédéral.

X. RAPPORTS D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

1. DRH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif CDI et CDD à objet défini de la FFC était de 59 salariés au 31 décembre 2025, et de 6,28 ETP en CDD/Alternance/Contrat de professionnalisation/CDDI.

Le recrutement d'une responsable pour le cyclisme urbain a été finalisé, tout comme celui d'une développeuse Full Stack.

S'agissant des services civiques, un nouvel agrément de trois ans a été obtenu le 31 juillet 2025 à la suite de la demande de renouvellement formulée par la FFC à l'Agence du Service civique. Les quinze contrats prévus pour 2026 sont déjà consommés.

La FFC a réussi à négocier de nouvelles modalités pour la mutuelle avec une optimisation des coûts et une amélioration des garanties. À la faveur des économies réalisées, un Plan Épargne Retraite pour les non-cadres a pu être mis en place.

Enfin, en ce qui concerne les locaux de Trappes, leur mise en service entraîne aussi une réflexion RH afin d'en définir l'organisation, le fonctionnement et les équipes concernées par l'activité sur ce site. Un cycle de travail se poursuit avec la gouvernance, les directeurs concernés (DTN, DERS principalement), afin de préciser le cadre de fonctionnement et de lever les questions qui sont posées autour de ce site.

2. DSI

Fabien RAFFOUX, s'exprimant sur la cyberattaque dont a été victime la FFC, explique que plusieurs solutions visant à renforcer des systèmes informatiques ont été déployées. La DSI lancera dans les prochains jours une campagne de sensibilisation en direction des personnes ayant une adresse email FFC qui inclura des tests et des formations courtes.

La Présidente annonce qu'un webinaire sera organisé au mois de février avec Fabien RAFFOUX sur ce sujet extrêmement vaste et complexe : il est essentiel que l'ensemble de l'écosystème fédéral soit conscient des risques existants.

Karine VULLIET souhaite savoir comment les Comités Départementaux peuvent paramétrer plusieurs accès.

Fabien RAFFOUX indique qu'ils doivent s'adresser aux Comités Régionaux qui gèrent les accès.

Catherine GASTOU observe qu'il serait pertinent qu'une communication soit diffusée à l'ensemble des acteurs qui composent la FFC lors d'une tentative d'attaque générale.

Yannick POUEY explicite que les attaques sur le système sont extrêmement nombreuses : chaque semaine, la FFC est l'objet de plusieurs centaines d'attaques. Dès lors, il est impossible pour la DSI de diffuser une communication après chaque tentative. Les actions ne peuvent pas provenir uniquement du Siège fédéral : il appartient à chacun d'être extrêmement vigilant au quotidien.

3. Juridique

Christophe LAVERGNE évoque l'examen d'agent sportif pour l'année 2025 et annonce qu'un seul candidat sur les trois candidats présentés a obtenu la note de 10 sur 20 permettant de passer l'épreuve spécifique qui se déroulera le 16 mars 2026.

La Cellule de prévention et de lutte contre les violences sexuelles continue de traiter les dossiers qui lui sont adressés.

La FFC est une des six fédérations membres de l'Union des fédérations de sports professionnels, association créée en vue de représenter les intérêts des dites fédérations, en particulier devant le ministère des Sports et l'association nationale des ligues professionnelles. À ce titre, la Direction Juridique participe aux travaux de cette union pour porter collectivement une vision du modèle sportif français. De ce fait, la FFC participe aux discussions qui ont trait à la proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel. Ainsi, elle a participé à une table ronde organisée par des sénateurs en vue de la première lecture de cette proposition au Sénat qui s'est déroulée le 10 juin 2025. Cette proposition de loi sera certainement à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale après les élections municipales.

La Direction Juridique sera impliquée dans la mise en place du prochain appel d'offres concernant le courtier, lequel s'attèlera ensuite à l'appel d'offres de l'assureur sous l'égide du Siège fédéral et en tenant compte du cahier des charges afférent.

S'agissant des Championnats du monde UCI 2027, la Direction Juridique et ses conseils ont eu à travailler sur l'élaboration d'un projet de convention de collaboration entre le Comité d'organisation et la FFC.

À la suite à la révocation du Comité Directeur, la FFC avait désigné Frédéric THÉOBALD, président du Comité Régional de la Guadeloupe, comme représentant fédéral en charge de l'organisation et de la tenue d'une nouvelle assemblée électorale qui a désigné le nouveau comité directeur et nommé Monsieur Gilbert ROUSSEAU président du Comité territorial de Saint-Martin.

La Commission des sportifs de haut niveau est désormais au complet à parité. Elle a élu Yoann OFFREDO comme président et Yan GRAS en tant que vice- président. Aucune femme ne s'est présentée à ces deux postes. La commission La CSHN entamera prochainement ses travaux en collaboration notamment avec les élus représentant les sportifs de haut niveau et siégeant au sein des instances dirigeantes.

Enfin, sous la coupe du Secrétaire général de la Fédération, la Direction Juridique s'attèle à l'organisation de la prochaine Assemblée générale qui se tiendra le 22 février 2026.

XI. INTERVENTIONS

1. Directeur Technique National

Florian ROUSSEAU aborde l'évolution du cursus de la filière de formation fédérale qui a pour objectifs de :

- Faciliter l'accès au premier niveau de formation fédérale conformément aux objectifs fédéraux pour massifier un potentiel d'encadrement qualifié.
- Développer les compétences des animateurs, éducateurs et entraîneurs formés par la FFC et les Comités Régionaux dans un cursus global de formation progressive et modulable.

Dans ce cursus progressif qui intègre un passage obligatoire par les niveaux inférieurs, le module accueil est supprimé, tandis que la notion de recyclage est remplacée par la notion de formation continue.

Les trois niveaux dudit cursus sont les suivants :

- Animateur/animatrice fédéral. e. dont la cible est l'initiation et l'encadrement des jeunes dans les EFC. Ils viennent également en appui des éducateurs. La formation est de trois jours (deux jours en présentiel et un jour en distanciel) complétée par un stage.
- Éducateur/éducatrice fédéral.e. dont la cible est l'apprentissage technique aux pratiquants initiés jusqu'aux EFC Club compétition. La formation est de six jours (quatre jours en présentiel et deux jours en distanciel) complétée par un stage.
- Entraîneur.e fédéral.e. dont la cible est l'entraînement des compétiteurs, des EFC Club compétition et des DN en appui des professionnels. La formation est de sept jours (cinq jours en présentiel et deux jours en distanciel) complétée par un stage.

Des formations et des modules complémentaires seront également proposés (Baby Vélo, intervenant SRAV, Gravel, VAE, E-Cycling, nutrition, stress environnemental, etc.).

La tarification sera la suivante :

- Animateur/animatrice : 180 euros.
- Éducateur/éducatrice : 350 euros.
- Entraîneur.e : 350 à 450 euros.

Cette réforme permettra un accès plus simple et plus attractif à une filière beaucoup plus lisible qui intègre des contenus modernisés, ainsi qu'une montée en compétences plus progressive et cohérente. Il s'agit d'une évolution essentielle pour renforcer la qualité de l'encadrement, soutenir les clubs et accompagner le développement de toutes les pratiques cyclistes.

2. Directeur du pôle médical fédéral

Éric MEINADIER aborde le plan de prévention du dopage 2025-2028, sujet largement porté par la Présidente du Conseil Fédéral qui est elle-même éducatrice antidopage.

La référente de ce plan est Marine STRAPPAZZON depuis le mois de septembre. Il est structuré par un Comité de pilotage présidé par le Président de la FFC et animé par une commission consultative composée de membres du ministère des Sports et de l'AFLD.

- D'un dispositif Éducation et formation antidopage qui constitue l'élément central dudit plan avec 16 éducateurs antidopage sur le territoire ; la mise en place de modules d'éducation et d'outils d'évaluation de ces modules.
- D'un dispositif Recherche et Développement : la thèse de Valentine FILLEUL qui a apporté plusieurs éléments de compréhension concernant le dopage et qui a abouti à des outils permettant un travail concret. Le travail de Valentine FILLEUL a été repris par Thomas LANTÉRI à travers le programme de promotion de la santé Pro Cycleclean. Les programmes de recherche initiés par la FFC sont novateurs et appliqués sur le terrain.
- D'un dispositif Accompagnement des athlètes sur le respect des règles et le suivi des sanctions.

Pour rappel, l'AFLD a mis en place une plateforme (FAIR-PLAY) permettant de signaler les faits de dopage : toute personne ayant des informations factuelles peut échanger avec la plateforme de manière totalement anonymisée.

Le plan de prévention du dopage de la FFC qui fera l'objet d'une large communication est reconnu comme étant l'un des plus avancés et des mieux rédigés par le ministère des Sports et de l'AFLF.

Michel CALLOT estime qu'il est fondamental de mesurer le chemin parcouru par la FFC en ce qui concerne le sujet du dopage : à la faveur du travail effectué par Éric MEINADIER, la démarche de la Fédération en la matière est parfaitement structurée et ancrée au plus haut niveau.

XII. COMMISSIONS SPORTIVES

1. Route

Gilles MAS procède à la présentation des structures U19 Hommes et Femmes candidates aux différents calendriers et qui ont été validées par la Commission nationale Route.

Frédéric LIMOUSIN déclare que certaines structures n'ont pas conscience que le label UCI ne permet pas une participation à toutes les épreuves internationales : certaines

d'entre elles sont soumises à une invitation et à une sélection rendant l'accès particulièrement difficile.

Michel CALLOT explique qu'il entend intervenir auprès de l'UCI sur le sujet de la réciprocité des fédérations : il importe que l'UCI établisse une régulation plus fine, afin que les équipes UCI soient à court terme prioritaire sur les courses UCI U19.

La Présidente met aux voix la participation des structures U19 dans les différents calendriers.

La participation des structures U19 dans les différents calendriers est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles MAS évoque le sujet de la participation des U19 dans les épreuves de Coupes de France et annonce que la Commission nationale Route propose d'ajuster le règlement de la Coupe de France U19 comme suit :

- Les 5 équipes étrangères minimum ne devront pas avoir le statut de « Équipe de Développement UCI Juniors UCI ». Les équipes de Développement Junior UCI (françaises et étrangères) ne sont pas autorisées à participer aux manches de la Coupe de France Juniors.
- En conséquence, la notion de Wilds Cards (cf. règlement 2025) sera supprimée.
- L'équipe fédérale U19 du club organisateur de l'épreuve ou d'un club des clubs de l'entente U19, après validation du Comité régional concerné sera autorisée à participer à l'épreuve organisée par son club ou par un des clubs de l'entente ainsi qu'aux autres épreuves retenues en Coupe de France U19.

Mises aux voix, les modifications apportées au règlement de la Coupe de France U19 sont approuvées à l'unanimité des votants.

Gilles MAS explique que dans une volonté d'ouvrir la participation à un maximum de comités départementaux, la Commission nationale Route valide le souhait de la Commission nationale Piste (décision prise lors de la dernière réunion des référents le 3 décembre 2025) et propose de passer de 3 coureurs à 5 coureurs maximum, au lieu de 4 à 5 coureurs — Hommes et Femmes confondus.

Soumise au vote du Conseil Fédéral, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

2. VTT

Carole GAMBA aborde le TFJV 2026 et déclare que la Commission nationale VTT souhaite valoriser les performances des féminines et encourager activement la mixité au sein de chaque équipe. Ainsi, elle propose de modifier le texte relatif à la sélection comme suit :

Sélection

3.1 La sélection retenue par chaque équipe devra être composée de 15 coureurs au minimum et de 24 coureurs au maximum, soit de 5 à 8 coureurs par catégorie (les équipes composées de moins de 15 pilotes peuvent participer, mais seront désavantagées au classement général, étant donné que les performances des 4 meilleurs garçons et des 2 meilleures filles seront comptabilisées).

3.2 Chaque catégorie sera composée de 8 coureurs, dont 4 à 6 garçons et 2 à 4 filles.

Mise aux voix, la proposition est validée à l'unanimité des votants.

Carole GAMBA aborde ensuite le règlement de la Coupe de France XCO et fait part du souhait de la Commission nationale de scinder en deux la catégorie Open hommes pour la course XCO qui compte entre 370 à 400 pilotes au départ, situation qui se révèle problématique. Elle propose de créer une catégorie Open 19 et une catégorie U23 et Hommes plus.

Soumise au vote du Conseil Fédéral, la proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Carole GAMBA explique que la Commission nationale souhaite poursuivre l'intégration des U15 au circuit national de Cross-country initiée en 2025 tout en renforçant le niveau technique des athlètes, ainsi que l'attractivité des épreuves régionales. Aussi, pour la saison 2026, elle propose que les modalités suivantes :

- Les courses U15 seront programmées sur les manches suivantes : # 2, # 3, # 4 et # 5.
- Les U15 pourront participer dans la limite de 3 manches sur les 4 proposées en 2026.
- Les inscriptions « administratives » à la compétition se font via le comité régional, sous réserve d'avoir rempli le critère suivant :
 - Pour la 1^{re} et la 2^e participation à une étape de la Coupe de France VTT XCO (quelle que soit la manche) :
 - Passage des tests d'évaluation avec, au minimum, le niveau « passable » pour 4 tests sur 7 pour les minimes 1, et 6 tests sur 7 pour les minimes 2 ET avoir participé à au moins une épreuve de Coupe Régionale OU un Trophée Régional.
 - Pour la 3^e participation à une étape de la Coupe de France VTT XCO :

- Avoir participé à 2 étapes de la Coupe de France VTT XCO et avoir participé à au moins une épreuve de Coupe Régionale **ET** un Trophée Régional.
- Le paiement de l'inscription se fait sur place en salle de permanence, au moment du retrait des plaques.

Soumise au vote du Conseil Fédéral, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Carole GAMBA déclare que la Commission nationale propose que la FFC aligne son règlement sur celui de l'UCI en ce qui concerne l'ouverture du XCC au U19 au niveau international. Le titre IV du règlement VTT serait modifié comme suit :

§ 2. Catégories d'âge et participation

XCC Cross-Country en ligne (XCP) et sur circuit court (XCC)

Les épreuves de circuit court sont réservées aux coureurs âgés de 17 ans minimum (U19 en licence compétition). Ces U19 devront courir dans des courses spécifiques donnant lieu à des résultats. Des courses spécifiques peuvent être organisées pour les différentes catégories (U19, U23, Élite). Les catégories peuvent également être regroupées dans une course, dans ce cas un résultat scratch regroupant Élite et U23 sera réalisé et des résultats supplémentaires seront également édités pour les U23 et U19.

Soumise au vote des membres du Conseil Fédéral, la proposition est validée à l'unanimité des votants.

Carole GAMBA indique que la Commission nationale VTT souhaite que les Comités Régionaux mettent en place un système de sélection pour les U15 lors des Championnats de France de Descente, afin de s'assurer de leur niveau.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Carole GAMBA évoque le règlement Coupe de France et des Championnats de France XCO XCC XCR et annonce que la Commission nationale propose que chaque catégorie ait ses propres résultats, avec l'intégration des catégories suivantes :

- Coupe de France :
 - Scratch Élite Homme.
 - Scratch Élite Femme.
 - U23 Homme et U23 Femme.
 - U19 Homme et U19 Femme.
- Championnats de France :
 - Champion de France XCC Scratch Élite Homme.
 - Champion de France XCC Scratch Élite Femme.
 - Champion de France XCC U23 Homme.
 - Champion de France XCC U23 Femme.

- Champion de France XCC U19 Homme.
- Champion de France XCC U19 Femme

Soumise au vote du Conseil Fédéral, la proposition est validée à l'unanimité des votants.

Carole GAMBIA aborde le règlement des Championnats de France VTT AE XC et VTAE EDR et explique que du fait de l'évolution de la réglementation internationale concernant les VTAE, certains pilotes ne répondront plus aux exigences matérielles des catégories Élite. Par conséquent, il convient de créer des catégories Open supplémentaires.

S'agissant du matériel autorisé, le texte serait modifié comme suit :

6.2 Est considéré comme VTT à assistance électrique tout vélo fonctionnant avec deux sources d'énergie dans la limite de la réglementation européenne et dont la force humaine fait obligatoirement partie. Seuls les VTAE homologués seront admis au Championnat de France VTAE :

En catégorie OPEN et MASTER :

- Moteur avec puissance nominale de 250 w et puissance pic n'excédant pas 750w.
- Assistance moteur jusqu'à 25 km/h +/-5 %.
- Assistance au pédalage uniquement, bien qu'il soit autorisé d'avoir une assistance au démarrage, mais ne devant pas excéder 6 km/h sans avoir recours au pédalage.
- Le capteur de vitesse d'origine ne doit pas être modifié

En catégorie ÉLITE :

- Moteur homologué et inscrit sur la liste des moteurs approuvés par l'UCI.

Soumise au vote du Conseil Fédéral, la proposition est validée à l'unanimité des votants.

XIII. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 FÉVRIER 2026

Yannick POUEY procède à la présentation de l'ordre du jour proposé pour la prochaine Assemblée générale :

8 h 45 (heure de Paris) : Début des travaux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Ouverture de l'Assemblée générale par le Président
2. Rapport moral présenté par le Secrétaire général
3. Rapport financier présenté par le Trésorier général
4. Rapport du commissaire aux comptes

5. Présentation du budget par le Trésorier général
6. Présentation du règlement financier par le Trésorier général
7. Intervention de la Présidente du Conseil Fédéral
8. Intervention du Président de la Ligue Nationale de Cyclisme ou de son représentant
9. Convention de subdélégation avec la Ligue Nationale de Cyclisme et ses annexes
10. Rapport de la Médecine Fédérale
11. Intervention du Directeur Technique National
12. Information relative aux Championnats du Monde UCI 2027
13. Remise des diverses récompenses et médailles
14. Intervention des personnalités présentes
15. Intervention du Président de la FFC

Prise de parole d'un représentant de la Commission de Surveillance des Operations Électorales - Operations de vote en aval de la tenue physique de l'Assemblée générale.

.....Ouverture des votes.....

Clôture des votes — 24 février 2026 à 16 h (heure de Paris)

Proclamation des résultats — 24 février 2026 à 17 h (heure de Paris)

Allocution de clôture de l'Assemblée générale par le Président de la FFC — 24 février 2026 à partir de 17 h 30 (heure de Paris).

Il est précisé qu'un seul et unique système de vote sera mis en place.

La Présidente met aux votes l'ordre du jour exposé par Yannick POUEY.

L'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale qui aura lieu à Pau le 22 février 2026 est approuvé à l'unanimité des votants.

XIV. POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX évoque la tragique disparition de Cindy MORVAN, ambassadrice de la FFC, et indique que la cagnotte mise en place par Cathy MONCASSIN pour soutenir ses enfants a été largement relayée sur les réseaux sociaux de la FFC.

Depuis le Conseil Fédéral du mois d'octobre, la Direction Marketing et Communication a communiqué sur les sujets suivants :

- La présentation du logo des Championnats du monde UCI 2027.
- Le projet Génération Arbitre 2027 qui vise à former de jeunes arbitres en vue de ces Championnats du monde.

- Le renouvellement pour trois ans de la convention sur la sécurité routière dont l'un des principaux objectifs est de promouvoir le partage de la route.
- Le congrès Santé et Performance organisé par l'équipe de la médecine fédérale et qui s'est tenu au mois de novembre.
- Les assises nationales des sites et territoires qui se sont réunies dans les Alpes de haute Provence, concept qui porte fortement l'offre fédérale relative au tourisme à vélo.
- La labellisation des équipes U19 Route avec une explication des enjeux de cette réforme.
- Le partenariat entre le FFC et la Fédération de cyclisme chinoise qui vise un partage d'expertise (formation d'éducateurs et développement d'équipements, notamment en BMX, VTT et Pump Track).

Tristan HORREAUX informe du nouvel appel à projets clubs CIC 2026 — Fondation France Vélo 2026 à l'attention des clubs et qui aura pour thème « La sécurité à vélo : un axe central pour l'ensemble des pratiquants vélo ». Les clubs lauréats recevront une dotation de deux mille euros.

Le service Communication a salué les très beaux résultats de l'Équipe de France qui a obtenu un record de titres mondiaux, plaçant ainsi la France en tête du classement UEC.

Lors de la prestigieuse cérémonie du Vélo d'Or organisée par *L'Équipe/Vélo Magazine*, Arthur PILARD et Antony JEANJEAN, vainqueurs des Championnats du monde et de la Coupe du monde 2025 dans leur discipline respective, ont été honorés au titre de l'année 2025.

S'agissant des tenues Équipe de France 2026, la FFC a compensé le non-renouvellement de son partenariat avec FACOM en renforçant celui de CB.

En ce qui concerne les événements, le service Communication a travaillé sur l'évolution des logos des championnats de la FFC.

Il a par ailleurs couvert :

- Les Championnats de France Avenir Piste qui se déroulés à Loudéac.
- La finale de la Coupe de France de Cyclo-cross qui s'est tenue à Ouistreham et qui a pu être diffusée sur France TV et Vélo Plus grâce à un partenariat avec CB.
- Les Championnats de France de Cyclo-cross à Troyes qui a enregistré 12 000 spectateurs et d'excellentes audiences.
- Les Championnats de France d'E-Cycling qui ont réuni 197 participants.
- Les Championnats de France Piste à Bourges lors desquels Gilles DA COSTA qui était présent a répondu à une interview de Vélo Club.Net sur les finances de la Fédération.

La Direction de la Communication a relayé le lancement du circuit Gravel FFC au travers de l'organisation d'un circuit Coupes de France et de Teams labellisés. À la suite à cette annonce et au relais des appels à candidatures, une dizaine de Teams ont postulé, et trois manches ont été attribuées (une manche en attente).

S'agissant de la Coupe de France Femmes Pro FDJ United, le nouveau logo et les manches 2026 de la Coupe de France Femmes Pro opérée par la FFC ont été dévoilés lors de la remise des trophées 2025 FDJ United organisée au Parc des Princes. Un accord de principe a été trouvé avec France.TV Sport pour diffuser les manches produites par les organisateurs et les Championnats de France.

La FFC a renouvelé ses accords de diffusion avec France TV et Eurosport pour la diffusion de ses principaux championnats de France Élite sur la période 2026-2030. La négociation qui concerne plusieurs disciplines (Route, Piste, Cyclo-cross, VTT XC, VTT DH, BMX Racing, BMX Free Style) a été marquée par une réduction des droits TV versés par Eurosport, qui a eu pour conséquence de basculer certaines diffusions vers le digital afin de réduire les frais de production. À l'issue d'un appel d'offres, la FFC a retenu le prestataire AMP VISUAL TV pour la production.

La Fédération a également signé un partenariat avec le salon Destinations Nature qui a lieu à Paris au mois de mars et qui attire près de 50 000 visiteurs. Il s'agit d'un échange non marchand — la FFC animera le village vélo — visant à valoriser le vélo tourisme.

Dans une volonté de mettre en avant les avantages de la licence fédérale, la FFC a créé un calendrier Avent'Age en collaboration avec ses partenaires qui a permis de générer mille nouveaux contacts.

S'agissant du volet marketing, le CIC s'est positionné sur les Championnats de France BMX Freestyle 2025, tandis que CB s'est positionné sur la finale Coupe de France Cyclo-Cross 2025 (Ouistreham) sur les Championnats de France Route Élite 2026 à La Tour du Pin.

Pour la période 2026-2026, la FFC a d'ores et déjà signé des partenariats avec SKODA, VITABRI (tentes et barnums) et JACQUELINE (camping-cars). Deux autres partenariats sont en cours de signature.

À titre d'information, la totalité des contrats en 2025 s'est élevée à trois millions d'euros, dont 595 000 euros de nouveaux partenariats pour les événements fédéraux.

Enfin, le partenariat entre FFC et LOOK permet non seulement une remise de 10 % pour les licenciés, mais également une remise de 30 % pour les Comités Régionaux (une fois par an). Il en est de même pour ALLTRICKS.

XV. QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Questions de Jean-Claude ESNAULT

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Régional des Pays de la Loire souhaite obtenir des renseignements sur le cadre réglementaire des épreuves VTT ouvertes à la fois aux licenciés et aux non-licenciés avec deux situations qui se présentent dans notre région.

Épreuves de VTT Descente (VTT DH) :

En Pays de la Loire, nous avons seulement deux épreuves de VTT Descente inscrites au calendrier régional et déclarées sous le code épreuve VTT DH. Il s'agit d'épreuves très courtes, d'environ 40 secondes de descente, compte tenu du peu de dénivelé sur notre région.

Depuis plus de vingt ans, ces épreuves sont ouvertes aux licenciés et aux non-licenciés, avec des inscriptions réalisées via une plateforme externe à la FFC (type HelloAsso).

De ce fait, aucune part fédérale ni régionale n'est appliquée sur les engagements.

Lorsqu'on discute avec les organisateurs, ils expliquent qu'il ne s'agit pas vraiment d'une épreuve de VTT DH mais plutôt d'une épreuve à « profil descendant » et qu'il s'agit d'une épreuve de VTT Loisirs. Passer par un système d'engagements FFC ne serait à priori pas viable de leur côté, car ils ont des coûts d'organisation très élevés, notamment liés aux dispositifs de secours. Ils expliquent aussi que ces épreuves seraient annulées si elles devaient passer par un reversement fédéral et régional.

En ce qui concerne les non-licenciés, l'organisateur déclare auprès de l'assureur fédéral, un bulletin « des participants occasionnels non licenciés » afin de les couvrir en Individuel Accident. Est-ce conforme ? Comment cela se passe au niveau de l'assurance s'il arrivait un sinistre et que les engagements passent en dehors du système fédéral ?

Le Comité Régional souhaite donc savoir, comment ce type d'épreuves est déclaré et géré dans les autres régions ?

Ces épreuves constituent un véritable plus pour les pilotes des Pays de la Loire de se mettre en situation et de préparer les épreuves de VTT Descente au niveau national.

Il serait donc dommageable que ces épreuves ne puissent plus être organisées dans notre région. Toutefois, le Comité Régional souhaite s'assurer que notre process actuel soit conforme.

Épreuves VTT de type loisirs en relais (4 h, 6 h, 12 h VTT...).

Par ailleurs, se pose aussi la question des épreuves VTT de type loisirs, organisées sous forme de relais par équipe (4 h, 6 h, 12 h de VTT...).

Ces épreuves donnent lieu à un classement, sans pour autant être reconnues officiellement ni publiées sur le site de la FFC. Le Comité Régional souhaite connaître la procédure à appliquer, tant sur les engagements, que sur le code épreuve à utiliser.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yannick POUEY tient à signaler que la responsabilité individuelle est essentielle et que les règles doivent être respectées. En conséquence, les épreuves DH ne sont pas ouvertes aux non-licenciés.

Afin que ces éléments soient parfaitement clairs pour tout le monde, des tableaux très explicites ont été créés avec l'inscription des épreuves autorisées.

XVI. ÉPREUVES OFFICIELLES

Xavier GAVORY déclare que toutes les épreuves validées par le Bureau Exécutif sont disponibles sur le SharePoint.

La Présidente adresse tous ses remerciements aux participantes et aux participants pour leurs échanges constructifs qui se sont déroulés dans un état d'esprit bienveillant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le samedi 24 janvier 2026 à 12 heures 35.

La Présidente

Christine BAROCHE

Le Secrétaire de séance

Christian LAZARINI